



ETUDE D'IMPACT DE CARRIERE

Site de la Marasse
Commune de Martot
Département de l'Eure



Echelle : 1/2 000
Mars 2019

Occupation du sol dans la limite des 300 m et 35 m réglementaires

- Périimètre demandé à l'autorisation
- Recul de 10 m aux limites
- Localisation des accès
- Habitation
- Limite communale
- Recul de 100 m (réglementation PLU)
- réseau AEP / Assainissement
- Ligne aérienne EDF - Orange
- Conduite souterraine Gaz-GrDF et recul (15 m)
- Réseau de distribution Gaz-GrDF

Ref info : SPS/Martot/Illus/300m.cdr